

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de			permis Date d'ins		
GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE 2013177			Le 09 novembre 2020			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Garderie Coopérative d'Allardville				(506) 725-2072		
Adresse						
4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Karine Basque			Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		èglement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		1(3)	16 sept. 2020		17 sept. 2020	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.		33(2) 16 s		pt. 2020	17 sept. 2020	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
Commentaires généraux						
Ratio n'a pas été pris puisque les lacunes ont été corrigés	s par courrie	ıl.				
La garderie est tenue de suivre les normes établies par le l'Éducation et du développement de la petite enfance se garderies pour la Covid-19. La garderie est maintenant conforme selon les normes et	retrouvant d	ans la Pha	se de	rétablissem	ent des	
Permis recommandé.			•			
original signé par Karine Basque			3 septe	mbre 2020		
Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e Dat	e				
original signé par Francine McGraw		Le 18	3 septe	mbre 2020		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Dat	:e				